Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



5 décembre 2013

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

COMPTE 2012

du Parlement francophone bruxellois

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte par Mme Anne HERSCOVICI

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur	3
2. Exposés du Président de l'Assemblée et du Secrétaire général	3
3. Discussion générale	3
4. Examen et vote des tableaux	3
5. Vote relatif à la vérification et à l'apurement du compte 2012	4
6. Approbation du rapport	4

Membres présents : M. Aziz Albishari, M. Philippe Close (remplace Mme Michèle Carthé), Mme Anne Herscovici, M. Alain Hutchinson, M. Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, Mme Fatoumata Sidibé et M. Éric Tomas (président).

Membres absents : Mme Michèle Carthé (excusée et remplacée) et M. Olivier de Clippele.

Étaient également présents à la réunion : M. Hamza Fassi-Fihri, président du Parlement, M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général, et M. Samuel Colonval, assistant comptable.

Mesdames, Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du jeudi 5 décembre 2013, le compte 2012 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

Mme Anne Herscovici est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposés du Président de l'Assemblée et du Secrétaire général

Le Président du Parlement francophone bruxellois rappelle que, comme chaque année, il appartient au Bureau de présenter à la Commission spéciale les comptes de l'année précédente.

Ces comptes sont passés en première lecture au Bureau en avril 2013 avant d'être soumis à l'examen de la Cour des comptes. Fort de ce rapport, le compte définitif de l'exercice a pu être arrêté par le Bureau en sa réunion du 11 octobre 2013.

Comme le précise le document qui est soumis à l'examen, le solde budgétaire, toutes dépenses et recettes confondues, est positif de 328.000 €. Le solde budgétaire, ramené en terme de comptabilité analytique, reste positif mais pour un montant nettement plus réduit de 2.447 €. Cette différence s'explique par la dotation aux amortissements et aussi par la constitution de deux réserves.

L'une destinée au suivi du litige Tabellio qui oppose le PFB et le PFWB à la société informatique qui s'était vu attribuer le marché. Ce litige en est toujours dans une phase judiciaire et il est prudent de provisionner certains montants pour pouvoir faire face à certains frais éventuels, même si les experts assurent de la solidité des positions des Parlements.

L'autre, qui a déjà servi en cette année 2013, vise à permettre, au niveau de l'évolution de la dotation, le lissage de la prise en charge des frais de déménagement, de première installation ainsi que l'augmentation du loyer liés au nouveau bâtiment de la présidence et du greffe.

Il conclut en adressant ses remerciements au secrétaire général, d'une part, et à l'assistant comptable, d'autre part, pour la qualité du travail exécuté.

Le Secrétaire général adresse également des remerciements à l'assistant comptable concernant la tenue de la comptabilité du parlement. Il ajoute que le compte 2012 du Parlement fait apparaître que celuici est globalement à l'équilibre et même légèrement positif. Il s'ensuit logiquement que les différentes rubriques du budget ne présentent pas de dépassement. Il en va de même pour les sous-rubriques, sauf quelques rares exceptions, dont les justifications se trouvent dans le document imprimé. Les montants concernés ne sont guère significatifs.

Dans son rapport, la Cour des comptes constate la bonne tenue des documents, la conformité des dépenses aux décisions du Bureau et la clarté de la comptabilité. Elle formule deux remarques, l'une anecdotique (20 cents) et l'autre mettant en lumière un reliquat comptable datant de plus de 10 ans. Cette remarque a été l'occasion d'apurer les comptes à cet égard. Au final, ce compte 2012 reflète à nouveau la volonté du Bureau et des services du greffe d'assurer la gestion des deniers publics avec la plus grande rigueur.

3. Discussion générale

La commission n'a pas mené de discussion générale.

4. Examen et vote des tableaux

Dépenses ordinaires

Ce tableau ne suscite aucun commentaire.

Il est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Dépenses extraordinaires

Ce tableau ne suscite aucun commentaire.

Il est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Recettes ordinaires

Ce tableau ne suscite aucun commentaire.

Il est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Prélèvements sur fonds propres

Ce tableau ne suscite aucun commentaire.

Il est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

5. Vote relatif à la vérification et à l'apurement du compte 2012

A l'unanimité des 8 membres présents, la commission estime que les comptes de l'exercice 2012 du Parlement francophone bruxellois, tels qu'ils figurent dans le document 97 (2012-2013) n° 1, sont vérifiés et apurés.

La commission n'a pas de remarque, ni de question à formuler au Bureau du Parlement francophone bruxellois.

6. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président de la commission et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse, Le Président,

Anne HERSCOVICI Eric TOMAS